

Commune de Bourg des Comptes

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 janvier 2009

URBANISME

- **Plan Local d'Urbanisme** : les conventions proposées par le Cabinet EGUIMOS de Bain de bain de Bretagne ont été acceptées pour un montant global de 6 680 € hors taxes.
- **Dénomination d'une voie** : la voie d'accès à l'EHPAD et au futur groupe scolaire est dénommée Allée des Rondines

PERSONNEL COMMUNAL

- **Prestation du CDG 35** : dans le cadre du recrutement d'un rédacteur, la convention proposée par le CDG 35 pour un conseil en recrutement a été adoptée. Coût de la prestation : 1 125 €
- **COS 35** : la convention d'affiliation proposée par le COS 35. Cette convention qui ne change pas les données par rapport aux années précédentes officialise l'adhésion de la Commune

DIVERS

- **Restaurant scolaire** : le Cabinet LABESSE de Rennes a été retenu comme maître d'œuvre pour l'extension du restaurant scolaire. Lors d'une première réunion du groupe de travail le 8 janvier 2009, les grandes lignes du projet ont été définies. Dans un deuxième temps, l'architecte va présenter plusieurs esquisses.
- **FEVILDEC** : la commune a renouvelé son adhésion au FEVILDEC pour les années 2009 à 2012
- **Pass-Foncier** :
Le Conseil Municipal a adopté le principe de la mise en place d'un Pass-Foncier. Cette procédure permet aux acquéreurs :
 - de bénéficier d'un prêt à taux zéro d'un montant supérieur
 - d'une T.V.A. à 5.50 % sur la construction
 - d'une exonération de deux ans sur les impôts fonciers
 - d'un report du remboursement du prêt pour l'acquisition du terrainLa Commune verse une aide aux futurs acquéreurs en complément de celle du Département, aide attribuée sous conditions de ressources.